

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-58-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise de travaux publics JM BOUCÉ, domiciliée 2, Village Grande Route, 50630 LA PERNELLE, dans le cadre des travaux d'aménagement du Jardin des Augustins,

Vu la nécessité de réglementer la circulation Rue de la Planque,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, la circulation sera :

- sur chaussée rétrécie Rue de la Planque, entre la Rue de l'Abbaye et la Place de Gaulle, du mercredi 6 juillet 2022 au vendredi 30 septembre 2022.

Article 2 : Les travaux seront signalés par l'entreprise.

Article 3 : Le Maire et ses Adjointes, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 04 juillet 2022

Pour le Maire
L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT